



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Révision du Plan Local
d'Urbanisme

Vu le Commissaire Enquêteur

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Révision du plan local d'urbanisme
Commune de Toussieux

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° APCNE 13-2023 en date du 11 Août 2023 de

M. le Maire de : TOUSIEUX

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Pierre CAMY qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Henri REYMOND qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 26 septembre 9^h au 26 octobre 17^h

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de TOUSIEUX

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la mairie de Toussieux

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de Toussieux

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 29 septembre de 17^h à 19^h et de _____ à _____

les 12 octobre de 15^h à 17^h et de _____ à _____

les 26 octobre de 15^h à 17^h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 26 septembre 23 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Permanence le 28 septembre 23

3 visites - Aucune contribution sur le registre

dossier complet



5 visites - Aucune contribution sur le registre

Permanence 12 octobre 23

dossier complet



① Site de la déchetterie ZONE UD

Sur la page 225 du rapport de présentation il est fait état d'une parcelle non utilisée au nord de l'actuelle déchetterie (parcelle A 749)

Cette parcelle m'appartient.

S'agit-il d'un projet d'agrandissement de la déchetterie ?

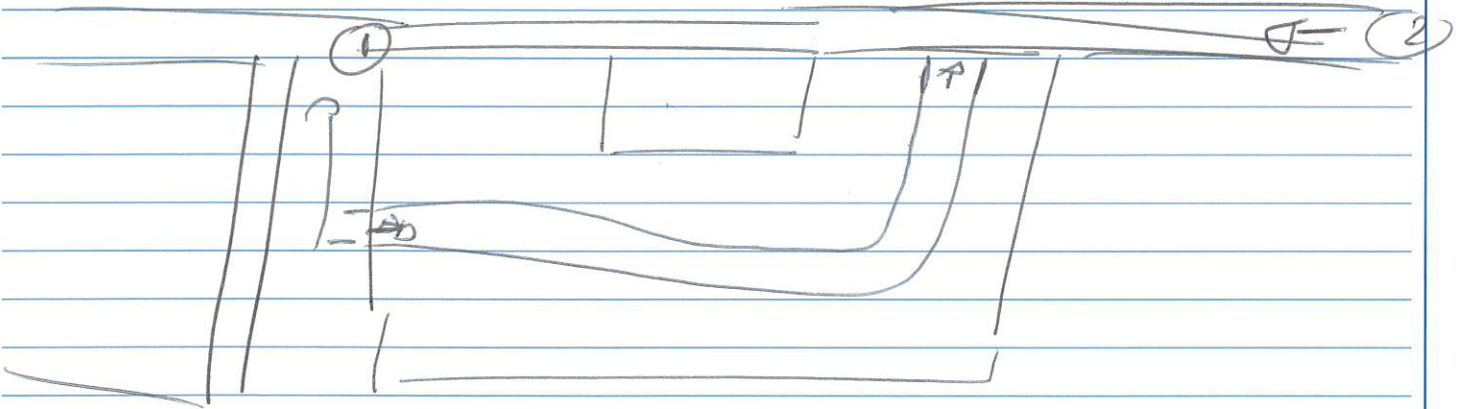
Cécile CACHIN 83 rue Coste 69300 CALUIRE

paul.cachin@gmail.com

06 71 06 69 36

② AOP Per Champagne:

- Il me semblerait préférable de faire un circuit (cf dessin!) traversant avec 1 côté et le centre du territoire ne soit pas un circuit trop important et à Nord par plusieurs axes



1) Déposer le plan d'alignement de visibilité à l'agde ①

2) Déposer le plan de fait à la mairie à la suite de la demande de la commune ②

3) Régler pour les aspects (= voir) qui peut être de la part de la commune à plus tard.

M. COSTANTINARD Reçu le 06/20/26/24/22

Ajustement permis.

26/10/2023

Dossier complet

③ INDIVISION FROYER

Jeudi 26 octobre 2023

Myriam FROYER

190 Route du Stade 01600 REYRIEUX

Emmanuel FROYER

vendit "Le Temps" Rue Grange Basse

01600 REYRIEUX

Courrier (5 pages) et dossier (50 pages) remis ce jour
à M^r Pierre LAMY, Commissaire Enquêteur

~~MF~~ MF

④ M. JADON remet divers documents pour une
demande de classement en "constructible" sur
la Bruyère.

RL

⑤ M. Joël Combe remet un courrier pour les
zones agricoles

RL

④ bis M. JADON parcelle 145 "les fomentales" à passer
en zone constructible. Il y a un compte d'urbanisme

RL

Registre des
du 26 octobre 2023 17^h00



- Contient 5 remarques.
- la contribution le est complétée par la 4 bis
même intervenant même sujet
- Un feuillet rectifié de la mairie a été
joint